

Procès-verbal du conseil municipal du huit mars à 20h30

L'an deux mil vingt-trois, le deux mars, le Conseil Municipal de Coulonges-Sur-L'Autize a été convoqué pour le **huit mars à vingt heures trente**.

- Ordre du jour -

- Approbation du procès- verbal du conseil municipal du 22 février 2023
- Demande de subvention pour la réhabilitation des anciens Bains douches et de la Maison de l'eau et l'ozone
- Projet pédagogique 2022/2023 Ecole publique Belle Etoile : demande de subvention
- Projet pédagogique 2022/2023 Ecole privée Notre Dame : demande de subvention
- Subvention exceptionnelle à l'Amicale des Sapeurs-pompiers de Coulonges-sur-l'Autize

L'an deux mil vingt-trois, le **HUIT MARS** à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Coulonges-Sur-L'Autize légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Madame Danielle TAVERNEAU, Maire.

Etaient présents : MME TAVERNEAU, Maire, MM. BARATON, MOREAU, PAPOT, Adjoints, MME JUNIN, RONDARD, Adjointes, MMES ARNAUD, GEFFARD, GIRAUDIN, MALLET, MAUPETIT, MM. DIEUMEGARD, GRANIER, LEBON, RENOUX, élus.

Etaient excusés : MM. PATOUT, RICHEL

Etaient absents : MME COLIN, M. CORNUAU

Secrétaire de séance :

Madame Magdalena ARNAUD a été élue secrétaire de séance à l'unanimité, déclare accepter cette fonction aux charges de droit.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 22 février 2023 :

Le procès-verbal, envoyé par voie électronique, à chaque conseil municipal, a été approuvé à l'unanimité.

Demande de subvention pour la réhabilitation des anciens Bains douches et la Maison de l'eau et l'ozone

Délib-016-2023 Préf des DS le 13/03/2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,
Vu le décret n°2018-514 du 25 juin 2018 relatif aux subventions de l'Etat pour des projets d'investissement,

Le projet de transformation de ces deux bâtiments à valeur patrimoniale relie à lui des enjeux de conservations et de dynamisme des centre-bourgs. Situé sur un axe reliant deux entités que sont l'ancien bourg médiéval et le bourg commerçant, le projet permettra le renforcement et la redynamisation de cet axe et de son quartier.

Dans l'optique de cette redynamisation, la commune souhaite accueillir le dispositif de politique culturelle « Micro-Folie » au sein des bâtiments des anciens Bains-douches et de la Maison de l'eau et de l'ozone. Pour ce faire, seront installés un musée numérique et un atelier de création dans les 110m² disponibles. Il s'agit d'une restauration lourde puisque les deux bâtiments seront complètement reconfigurés pour accueillir du public, isolés thermiquement pour répondre au label BBC Rénovation, et restaurés pour mettre en valeur ce petit patrimoine qui contribue à l'identité Coulongeoise. Des panneaux solaires positionnés sur la « Maison de l'eau et de l'ozone » favoriseront une autoconsommation en journée.

Le coût global du projet comprenant les études, la maîtrise d'œuvre et les travaux est de 413 467 € HT, subdivisé comme suit :

- Etudes : 7 540 €
- Maîtrise d'œuvre : 40 227 €
- Travaux : 365 700 €

Les gains énergétiques estimés sont de 90% et les émissions de GES évitées sont également de 90%.

La demande de subvention dans le cadre du Fonds vert s'élève à 206 733 € (50%)

La demande de subvention dans le cadre de la DSIL s'élève à 124 040 € (30%)

Le reste à charge pour la commune est de 82 694 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, valide les présentes demandes de subvention.

Projet pédagogique 2022/2023 Ecole publique BELLE ETOILE :

Délib-017-2023 Préf des DS le 14/03/2023

Comme chaque année, les écoles de la commune ont déposé un dossier de demande de subvention pour leurs projets pédagogiques, relatifs à l'année scolaire 2022-2023.

S'agissant de l'école publique BELLE ETOILE :

Nombre d'élèves : 192

Projet : Les sorties scolaires se déclinent en 3 projets.

- Projet 1 : Les Tumulus de Bougon pour les CP et CE2 : 54 élèves
- Projet 2 : La ferme du Marais Poitevin pour développer l'éducation à l'environnement. 3 dates pour un total de 141 élèves :
 - o Jour 1 : 51 élèves
 - o Jour 2 : 51 élèves
 - o Jour 3 : 39 élèves
- Projet 3 : La ferme de la Mantellerie pour les MS/GS : 20 élèves

La subvention allouée par la commune est de 20 € / élèves, soit un total de $20 \times 192 = 3\,840$ €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, donne son accord pour le versement de la subvention à la coopérative de l'école publique BELLE ETOILE.

Projet pédagogique 2022/2023 Ecole Privée NOTRE DAME :

Délib-018-2023 Préf des DS le 14/03/2023

Comme chaque année, les écoles de la commune ont déposé un dossier de demande de subvention pour leurs projets pédagogiques, relatifs à l'année scolaire 2022-2023.

S'agissant de l'école privée NOTRE-DAME :

Nombre d'élèves : 85

Projet : Depuis septembre 2022, et pour 3 ans, le projet d'établissement cible la préoccupation de la biodiversité. Les sorties scolaires viennent enrichir le travail fait en classe.

Pour l'année scolaire 2022/2023 :

- La classe de PS/MS ira une journée au Natur'Zoo de Mervent : 28 élèves
- La classe de GS/CP ira une journée à l'aquarium de La Rochelle : 16 élèves
- Les classes de CE1/CE2 et CM1/CM2 passeront 5 jours sur l'Ile de Noirmoutier : 41 élèves

La subvention allouée par la commune est de 20 € / élèves, soit un total de $20 \times 85 = 1\,700$ €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, donne son accord pour le versement de la subvention à l'association des parents d'élèves de l'école privée NOTRE-DAME.

Subvention exceptionnelle à l'Amicale des Sapeurs-pompiers de Coulonges-sur-l'Autize :

Délib-019-2023 Préf des DS le 14/03/2023

Madame le Maire rappelle que le centre de secours départemental situé dans la zone artisanale de l'Avenir à Coulonges-sur-l'Autize a été entièrement rénové par le SDIS 79. Ce bâtiment plus fonctionnel peut accueillir femmes et hommes sapeurs-pompiers. Le parking et les espaces verts ont également été aménagés.

Les communes desservies par ce centre : Ardin, Coulonges-sur-l'Autize, Saint-Laurs, Saint-Maixent de Beigné et Saint-Pompain ont apporté leur contribution à ces travaux pour permettre l'aménagement paysager de l'ensemble.

Les 5 communes, très attachées à leurs pompiers, ont répondu favorablement à cette demande en subventionnant l'Amicale des Pompiers pour l'achat d'un robot-tonte et de plantations.

La part de chaque commune est calculée au prorata du nombre d'habitants.

Financement global :

- Robot-tonte :	3 360,40 €
- Plants pour les massifs :	<u>867,98 €</u>
- TOTAL :	4 228,38 €

Part de la commune : 1 794,37 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, donne son accord pour le versement de la subvention à l'Amicale des Sapeurs-pompiers de Coulonges-sur-l'Autize.

L'ordre du jour étant épuisé et l'examen d'aucune autre demande n'étant présenté, la Présidente déclare la séance levée.

De tout quoi, le présent procès-verbal a été dressé que les membres ont signé avec la Présidente et le Secrétaire de Séance.

Ce procès-verbal sera affiché au lieu habituel.

Le Maire,
Danielle TAVERNEAU

La Secrétaire de séance,
Magdalena ARNAUD